Article écrit par Service Presse le 29 novembre 2016

Vignettes autoroutières Suisse et Autriche 2017 : disponibles dès le 1er décembre 2016 sur www.automobile-club.org

Tout comme en France, il faut payer pour circuler sur les autoroutes suisses (depuis 1985) et autrichiennes (depuis le 1er janvier 1997). Les automobilistes doivent alors se munir d'une vignette autoroutière.

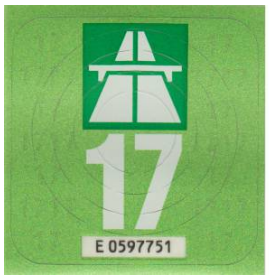

La vignette suisse 2017 remplace les péages traditionnels pour les véhicules à moteur et les remorques et caravanes jusqu'à un poids total de 3,5 t. L'automobiliste qui tracte une caravane ou une remorque doit se munir de 2 vignettes et les apposer sur chaque véhicule. Elle est valable du 1er décembre 2016 au 31 janvier 2018 et est vendue au tarif de 38,50 € *.

La vignette autrichienne 2017 d'une durée de 10 jours ou 2 mois concerne les véhicules à moteur jusqu'à 3,5 t de poids total; elle n'est pas requise pour les caravanes et les remorques légères. Il existe par ailleurs des vignettes à prix réduit pour les motos.

Les vignettes à durée limitée doivent être poinçonnées au moment de l'achat par le point de vente et les tarifs sont les suivants * :

- Auto 10 jours : 8,90 €

- Auto 2 mois : 25,90 €

- Moto 10 jours : 5,10 €

Pour se les procurer, notre site web www.automobile-club.org ou dans les différents bureaux de l'ACA.

(*) Pour les non adhérents, des frais de gestion de 1€ par vignette sont appliqués.